

POUR UN RÉEL ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS SA POLITIQUE INTERNATIONALE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT.



356

MILLIONS D'ENFANTS VIVENT EN SITUATION D'EXTRÊME PAUVRETÉ^①

149

MILLIONS D'ENFANTS DE MOINS 5 ANS SOUFFRENT DE RETARD DE CROISSANCE LIÉ À LA MALNUTRITION^②

160

MILLIONS D'ENFANTS SONT MIS DE FORCE AU TRAVAIL, DONT 79 MILLIONS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS DANGEREUSES^③

12

MILLIONS DE FILLES SONT MARIÉES CHAQUE ANNÉE ET 18,5 MILLIONS SONT MÈRES ENTRE 12 ET DE 19 ANS^④

258

MILLIONS D'ENFANTS NE SONT PAS SCOLARISÉS, PARMIS LESQUELS PRÈS DE 130 MILLIONS DE FILLES^⑤

DROITS DE L'ENFANT UNE CRISE MAJEURE DANS LE MONDE

La situation des enfants, notamment des filles, dans le monde est aujourd'hui encore extrêmement préoccupante. La COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales ont sérieusement impacté les plus jeunes et provoqué une crise majeure quant au respect des droits de l'enfant. *Pour en savoir plus, lire notre note de positionnement.* ➔

DROITS DE L'ENFANT UN CADRE LÉGAL EXISTANT ET EFFICACE

Les 19 ONG membres du Groupe Enfance considèrent que la France devrait garantir une meilleure effectivité des droits de l'enfant dans sa politique internationale, tant sur les plans du développement que de l'action humanitaire.

En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) le 26 janvier 1990, la France s'est engagée à tout mettre en œuvre afin d'assurer, sur son territoire comme dans le cadre de sa politique de coopération et de solidarité internationale (article 4 de la CIDE), les prestations nécessaires à l'effectivité des droits de l'enfant, d'assurer leur protection ainsi que leur participation aux décisions qui les concernent.

La mise en œuvre des droits inaliénables de l'enfant est essentielle au développement et à l'épanouissement des plus jeunes. De plus, l'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre méthodologique efficace et un levier de changements qui permet d'améliorer sensiblement l'effectivité des droits de l'enfant, la vie des populations, notamment des plus vulnérables, et d'atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

① Analyse pré-covid de la Banque Mondiale et de l'UNICEF, octobre 2020. ➔

② La situation des enfants dans le monde 2019, Enfants, nutrition et nutrition, UNICEF, octobre 2019. ➔

③ Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre, OIT et UNICEF, juin 2021. ➔

④ Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 - Rapport sur l'égalité des genres : Bâtir des ponts pour promouvoir l'égalité des genres, UNESCO, 2019

⑤ Institut des Statistiques de l'Unesco 2018

DROITS DE L'ENFANT UNE PRIORITÉ POUR LA FRANCE ?



La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM), promulguée le 4 août 2021, place pour la première fois les droits de l'enfant au rang des priorités transversales de la politique française de développement et de coopération et insiste sur l'importance de la CIDE et de ses principes directeurs ainsi que sur l'égalité filles-garçons et le droit à la participation des filles et adolescentes. En dépit de cette avancée significative, la France a encore d'importants progrès à faire pour garantir une meilleure effectivité des droits de l'enfant dans sa politique internationale.

En effet, de nombreux documents stratégiques ou d'orientation politique de la France n'accordent encore qu'une attention limitée aux enfants et à leurs droits. Par ailleurs, que ce soit dans la politique humanitaire ou de développement française, les droits de l'enfant restent jusqu'à présent abordés de manière sectorielle et thématique et non comme un enjeu prioritaire et transversal. Enfin, l'aide publique au développement et à l'humanitaire française consacrée à l'enfance n'est pas identifiable faute de pouvoir mesurer le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée aux droits de l'enfant.

Pour en savoir plus, lire notre note de positionnement.

PRÉSIDENTIELLE 2022

Candidat.e.s,
faites des droits
de l'enfant une
réelle priorité
de la politique
internationale
de la France !

A l'occasion des élections présidentielles 2022, le Groupe Enfance appelle à faire des droits de l'enfant une priorité concrète de la politique française de coopération et de solidarité, en assortissant cette dernière de mécanismes de contrôle et de suivi et de moyens, notamment financiers.

Nous recommandons ainsi de :

Poursuivre et opérationnaliser les engagements pris dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM) du 4 août 2021 pour faire des droits de l'enfant une réalité de la politique de coopération et de solidarité.

S'assurer de la prise en compte transversale des droits de l'enfant dans les cadres stratégiques guidant la solidarité internationale (au sein du MEAE, de l'AFD et de leurs opérateurs), notamment au moment de leur révision.

Soutenir la société civile, les organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, et les enfants et les jeunes défenseurs de leurs droits dans les pays partenaires afin de favoriser leur participation effective dans la co-construction des politiques publiques, dans leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

S'engager à promouvoir la CIDE et les droits de l'enfant au sein de la Diplomatie française pour que la France, de par sa capacité de conviction forte auprès des autres États, puisse encourager la communauté internationale à faire avancer la cause des droits de l'enfant.

Rendre compte au Comité des droits de l'enfant du respect des engagements de la France au regard de la CIDE dans le cadre de son action internationale.



© LES AMIS DES ENFANTS DU MONDE